

## Compte-Rendu du Conseil municipal de CAMBREMER du 04 02 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le 4 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie FEREMANS, Maire. La séance est ouverte à 20 heures 30.

Nom	P	A	E	Pouvoir à
FEREMANS Sylvie	P			
HAMON-KLAASSEN Monique	P			
NEUVILLE Alain	P			
de LAURENS Vincent	P			
BLANCHARD Martine	P			
CANARD Sylvain	P			
CUMANT Hélène	P			
DESPORTES Jean-Pierre		A		
LE BARON Dominique	P			
MICHEL Yohann			E	
LE CLANCHE Fanny	P			
MICHEL Cassandre	P			
SOLVE Sébastien	P			
MONIER Véronique	P			
HOULETTE Aurélien	P			
LECLERC Romain	P			
SELLEM Chantal			E	Hélène CUMANT
DAIRIN Delphine			E	Sylvain CANARD

**Nombre de conseillers en exercice :** 18

**Nombre de conseillers présents :** 14

**Nombre de conseillers votants :** 16

## **PREAMBULE**

### ***Désignation du secrétaire de séance***

Monique HAMON-KLAASSEN est secrétaire de séance.

### ***Ordre du jour***

Délibérations

- Contrat de mise à disposition d'un équipement
- Demande de subvention DETR 2025 pour les Perreux
- Réponse à l'appel à projet AVELO 3

Informations diverses,

Questions diverses.

### ***Compte-rendu du conseil du 17 décembre 2024***

Le compte-rendu a été diffusé

Accord du Conseil à l'unanimité					
Nb de voix CONTRE :	0	Nb Abstention :	0	Nb de voix POUR :	16

### ***Décisions prises dans le cadre des délégations (depuis le 17 décembre 2024)***

- Contrat de maintenance des nouvelles pompes à chaleur (563.03 € pour les 4 au lieu de 1 620€ payé en 2024)
- Autoriser le renouvellement d'adhésion aux associations dont la commune est membre : UAMC, AMF et CNVVF

### ***Contrat de mise à disposition d'un équipement***

L'article L2251-3 du CGCT permet à une commune rurale d'accorder une aide :

"Lorsque l'initiative privée est défailante ou insuffisante pour assurer la création ou le maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural ou dans une commune comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville, la commune peut confier la responsabilité de le créer ou de le gérer à une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou à toute

autre personne ; elle peut aussi accorder des aides, sous réserve de la conclusion avec le bénéficiaire de l'aide d'une convention fixant les obligations de ce dernier(...)".

Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil pour

- acheter le four à sole et l'enfourneur nécessaire à l'activité du boulanger
- signer la convention de location de ce matériel à la Fournée de Cambremer

Après plusieurs échanges sur le loyer et les différentes situations à envisager y compris les conditions de rachat du four, la décision est soumise au vote.

Extrait de la convention :

La présente mise à disposition à titre onéreux est consentie moyennant un loyer payé mensuellement, comme indiqué ci-dessous :

Année	Nb mois	Valeur au 1er janvier	Annuité	Mensualités	Valeur au 31 décembre
2025	6	46 947,10 €	1 500,00 €	250,00 €	45 447,10 €
2026	12	45 447,10 €	3 600,00 €	300,00 €	41 847,10 €
2027	12	41 847,10 €	4 200,00 €	350,00 €	37 647,10 €
2028	12	37 647,10 €	4 800,00 €	400,00 €	32 847,10 €
2029	12	32 847,10 €	7 200,00 €	600,00 €	25 647,10 €
2030	12	25 647,10 €	10 800,00 €	900,00 €	14 847,10 €
2031	12	14 847,10 €	10 800,00 €	900,00 €	4 047,10 €
2032	2	4 047,10 €	4 047,10 €	2 023,55 €	- €

Note : En 2025, le premier loyer sera dû au 1<sup>er</sup> juillet 2025

Accord du Conseil à l'unanimité		
Nb de voix CONTRE : 0	Nb Abstention : 0	Nb de voix POUR : 16

### ***Demande de subvention DETR 2025 pour les Perreaux***

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération de restructuration de la Salle des Perreaux et d'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès des partenaires tout financement mobilisable pour la réalisation de cette opération.

Vu la vétusté de la salle des Perreaux, la commune de Cambremer engage un projet de rénovation visant à la mettre aux normes ERP (Établissement Recevant du Public), tout en préservant la simplicité et l'esprit du lieu. L'objectif est de créer un espace couvert et fermé, sans chauffage ni isolation, intégrant des « boîtes » modulaires pour la cuisine et les nouveaux sanitaires. Le projet met également l'accent sur le réemploi, avec la conservation de la dalle en béton et la possible réutilisation d'éléments de structure, comme les fermes.

Grâce à ces aménagements, la future salle offrira un espace plus fonctionnel, libéré de ses poteaux centraux, permettant d'accueillir spectacles, activités, réunions et événements divers dans les meilleures conditions.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Calvados, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2025, qui pourrait subventionner cet investissement estimé à 340 000€ HT.

Plan de financement :

Dépenses HT		Recettes		
	Maconnerie, réseaux et aménagements extérieurs	60 000 €	Contrat de Territoire CD14	40% 136 032 €
Travaux de reconstruction	Clos et couvert	160 000 €	Banque des territoires (étude de maîtrise d'œuvre)	2% 5 586 €
	Aménagements intérieurs	50 000 €	DETR	26% 90 446 €
	Electricité	15 000 €	CALN Fonds de concours	12% 40 000 €
	Plomberie	15 000 €	Reste à charge de la commune	20% 68 016 €
	Honoraires maitre d'œuvre	29 400 €		
	Etudes de sol	3 200 €		
	Bureau de contrôle	3 480 €		
	CSPS	2 000 €		
	Etudes autres	2 000 €		
<b>TOTAL HT</b>		<b>340 080 €</b>		<b>100% 340 080 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture du Calvados, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la rénovation de la salle des Perreaux

- INDIQUE que les crédits nécessaires au financement de l'opération seront inscrits au chapitre 21 au budget 2025.

Ceci exposé, il est proposé le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de la restructuration de la Salle des Perreaux ;

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Accord du Conseil à l'unanimité					
Nb de voix CONTRE :	0	Nb Abstention :	0	Nb de voix POUR :	16

### **Réponse à l'appel à projet AVELO 3**

L'Agglomération Lisieux Normandie ayant réalisé le schéma directeur cyclable Vél'Auge pour l'ensemble du territoire, chaque commune du territoire peut candidater au programme AVELO 3. Cet Appel A Projet devait être clos en 2024, il est finalement relancé pour une (toute) dernière session 2025.

L'AAP sera ouvert pour 6 mois, jusqu'au 19 mai 2025 mais l'ADEME le clôturera par anticipation si l'enveloppe budgétaire est consommée.

✚ Le principe ? Encourager la mobilité vélo au quotidien dans les territoires peu denses en accompagnant les collectivités locales dans la planification et la mise en œuvre des politiques cyclables sur leur territoire.

Comment ? 4 axes d'interventions :

✅ Soutien aux études (schémas directeurs cyclables, études mobilités actives, études pré-opérationnelles d'aménagement, maîtrise d'œuvre, évaluation...)

✅ Soutien à l'expérimentation de services vélo (location ou prêt de vélos, ateliers de réparation, arceaux simples de stationnement, services innovants...)

✅ Soutien à l'animation et la promotion du vélo (campagnes de communication, événements, ateliers...)

✅ Soutien au recrutement d'un(e) chargé(e) de mission vélo / mobilités actives pour animer la politique cyclable du territoire

La proposition est de profiter de cet appel à projet, pour faire une étude de faisabilité pour la création d'un aménagement cyclable en site propre le long de la route départementale 50 (RD50)

Sur la base des relevés de géomètre fournis par la commune, l'objectif est de vérifier les conditions de réussite pour la réalisation de ce projet, de définir les principes d'aménagement sur la base du programme ci-dessus.

Il s'agira d'analyser l'ensemble des freins potentiels liés à l'opérationnalisation de ce projet, comme notamment :

- Volet foncier :
  - Analyse foncière (dureté) : compatibilité entre les contraintes du programme et les emprises foncières disponibles
  - Modalités en vue de la maîtrise foncière (identification des propriétaires, modèle de convention d'occupation avec le Département)
- Volet réseaux : vérification des freins potentiels
- Volet réglementaire : vérification au regard du projet, les procédures nécessaires préalables notamment sur l'aspect environnementale
- Volet aménagements : proposer à la collectivité différents matériaux possibles en mettant en avant les qualités de chacun
- Volet chiffrage : évaluer les coûts et éventuelles recettes financières, avec différentes hypothèses en fonction des qualités des matériaux proposés.
- Phasage du projet : proposition de déroulé de l'opérationnalisation du projet : consultation maîtrise d'œuvre, dépôt d'autorisation d'urbanisme, consultation des entreprises de travaux et calendrier de travaux.

Cette prestation est évaluée à 20 000 €, 50% peuvent être pris en charge dans le cadre de l'AAP AVELO3.

Madame le Maire sollicite du Conseil, l'autorisation de lancer cette étude et de solliciter l'aide de l'ADEME dans le cadre de AVELO3.

*AN : Où en est-on avec le projet de piste cyclable avenue des tilleuls ? Une alternative subsiste, maintenir le chaussidou ou faire une piste cyclable à une voie.*

*Se renseigner pour savoir si le plan Avelo3 pourrait prendre en charge cet axe, de même vérifier si les relevés topographiques existent, et vérifier si des subventions sont envisageables pour l'élaboration de la solution 2.*

Accord du Conseil à l'unanimité
Nb de voix CONTRE : 0      Nb Abstention : 0      Nb de voix POUR : 16

### **Informations diverses**

- Après la commission finances qui a eu lieu le 21 janvier et en vue du vote du budget 2025, le 24 février : Mme le maire présente des hypothèses de recettes et les projets d'investissements déjà chiffrés comme trame de travail.

Présentation des avancées du projet bibliothèque et mise en place d'un comité de pilotage : Cassandra, Vincent, Sylvie, Monique, Delphine

Voirie : 5 projets en cours, dont 4 ont été votés

- Boucherie : En attendant la réouverture de la boucherie, M. et Mme INGER dont l'atelier est à St Aubin sont présents maintenant sur la place de l'église le mercredi matin en plus du marché.
- Suite audits énergétiques : face au patrimoine dégradé, nous aurons à nous poser la question des appartements à rénover.
- Une date est à arrêter par la commission environnement pour *Cambremer fait son ménage au printemps*

### **Questions diverses**

- Sylvain Canard remarque l'état défectueux des néons remplacés il y a peu en salle des délibérations : Rappel du prestataire à faire
- Sébastien Solve propose de déléguer un pouvoir de police aux conseillers pour que chacun puisse intervenir pour verbaliser pour les incivilités les plus courantes.
- Il s'inquiète de savoir si les AOC risquent d'être reportés ailleurs qu'à Cambremer – le marché a été signé pour 1 an renouvelable, mais l'Agglo est favorable au maintien des AOC à Cambremer – le sujet *animation* est à approfondir, pour donner une ampleur plus commerciale à l'événement
- Hélène Cumant fait une remarque sur la dangerosité de l'arrêt de bus de St Aubin – Une réunion a été faite avec l'agglomération pour définir un nouvel emplacement, mais c'est à la commune de faire les travaux.